



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-016-2025-01

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Cabinet

IDF-2025-01-07-00003 - Arrêté n°2024/016- CABDG/IRAS du 07/01/2025 portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique - Fanny MANGIN?? (2 pages) Page 4

IDF-2025-01-07-00004 - Arrêté n°2024/017- CABDG/IRAS du 07/01/2025 portant désignation d'un inspecteur au titre de l'article L.1435-7 du Code de la santé publique - Pauline CAU?? (2 pages) Page 7

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-01-09-00006 - Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/02 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages) Page 10

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé

d'Ile-de-France-Direction de l'Offre de Soins (DOS)

IDF-2025-01-09-00011 - Acte de déclaration n° DOS - 2025/129?? portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SYNLAB PARIS » sis 9, rue Stanislas à PARIS (75006)?? (6 pages) Page 14

IDF-2025-01-09-00005 - Arrêté n° DOS - 2025/214 modifiant l'arrêté n° DOS - 2024/3408 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410) (11 pages) Page 21

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2025-01-09-00007 - Arrêté N° DOS-2025-212 portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES ZEPHYR (2 pages) Page 33

IDF-2025-01-09-00008 - Arrêté n° DOS-2025-213 portant changement de responsable légal de la SAS AMBULANCES ZEPHYR (2 pages) Page 36

IDF-2025-01-09-00009 - Arrêté n° DOS-2025-216 portant rectification pour erreur matérielle de l'arrêté n° DOS-2025-212 en date du 09 janvier 2025 portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES ZEPHYR transfert des locaux ZEPHYR (2 pages) Page 39

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Unité régionale d'appui et de contrôle

IDF-2025-01-10-00003 - Arrêté portant sur la demande de dérogation à l'obligation de repos dominical présentée par la SOCIETE EIFFAGE GENIE CIVIL, pour son intervention sur le site de construction de la ligne CDG EXPRESS - ZONE E 93700 DRANCY (2 pages) Page 42

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales /

IDF-2025-01-09-00010 - Arrêté n° DOS-2025-212 portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES ZEPHYR (2 pages)

Page 45

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-07-00003

Arrêté n°2024/016- CABDG/IRAS du 07/01/2025
portant désignation d'un inspecteur au titre de
l'article L.1435-7 du Code de la santé publique -
Fanny MANGIN

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2024/016– CABDG/IRAS

portant désignation d'un inspecteur au titre de
l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret 2011-70 du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;
- VU** le diplôme de niveau 7 (DEA) détenu par Madame Fanny MANGIN ;
- VU** la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection-contrôle (ICARS) a été validé par l'EHESP en date du 17 décembre 2024,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Madame Fanny MANGIN est désignée en qualité d'inspectrice pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 2^e : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.

ARTICLE 3^e : Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

ARTICLE 4^e : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07/01/2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-07-00004

Arrêté n°2024/017- CABDG/IRAS du 07/01/2025
portant désignation d'un inspecteur au titre de
l'article L.1435-7 du Code de la santé publique -
Pauline CAU

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2024/017- CABDG/IRAS

portant désignation d'un inspecteur au titre de
l'article L.1435-7 du Code de la santé publique

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la santé publique notamment en ses articles L.1435-7 et R.1435-10 à R.1435-15 ;
- VU** le Code de l'action sociale et des familles notamment en son article R.313-34 ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** le décret 2011-70 du 19 janvier 2011 relatif à la formation des inspecteurs et contrôleurs des Agences régionales de santé ;
- VU** le diplôme de niveau 7 (Master sciences, technologies, santé) détenu par Madame Pauline CAU ;
- VU** la liste des stagiaires dont le parcours de formation à l'inspection-contrôle (ICARS) a été validé par l'EHESP en date du 17 décembre 2024,

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Pauline CAU est désignée en qualité d'inspectrice pour exercer les missions définies aux articles L.1421-1 du Code de la santé publique et L.313-13 du Code de l'action sociale et des familles.
- ARTICLE 2^e :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Île-de-France.
- ARTICLE 3^e :** Dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressée ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers, cet arrêté d'habilitation pourra faire l'objet :
- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France ;
 - d'un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de la santé ;
 - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application *Télérecours citoyens* accessible par le site www.telerecours.fr.

En cas de recours gracieux ou hiérarchique, le recours contentieux peut être présenté dans un délai franc de deux mois après la notification d'une décision expresse ou implicite de rejet.

ARTICLE 4^e : Le Directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 07/01/2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Signé

Sophie MARTINON

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-09-00006

Arrêté N°DOS/EFF/OFF/2025/02 portant
autorisation de transfert d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/02

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 7 février 2019 portant octroi de la licence n°77#000600 à l'officine de pharmacie sise 35 rue du Bourget à SAINT-SOUPPLETS (77165) ;
- VU** la demande enregistrée le 18 septembre 2024, présentée par Monsieur Laurent FEROC, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE DE SAINT SOUPPLETS, en vue du transfert de cette officine vers le 33 rue du Bourget à SAINT-SOUPPLETS (77165) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 27 septembre 2024 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France en date du 21 octobre 2024 ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 4 novembre 2024 ;

- CONSIDÉRANT** que la SELARL PHARMACIE DE SAINT SOUPPLETS est la seule officine de la commune de SAINT-SOUPPLETS ;
- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 21 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans un seul et même quartier délimité par les limites communales ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Monsieur Laurent FEROC, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE DE SAINT SOUPPLETS, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 35 rue du Bourget à SAINT-SOUPPLETS (77165) vers le 33 rue du Bourget à SAINT-SOUPPLETS (77165).
- ARTICLE 2^e :** La licence n°77#000628 est octroyée à l'officine 33 rue du Bourget à SAINT-SOUPPLETS (77165).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3^e :** La licence n°77#000600 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4^e :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5^e :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 6^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7^e : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 9 janvier 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation
La Directrice-adjointe
du Pôle Efficience

SIGNÉ

Laure-Anne Scherrer

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-09-00011

Acte de déclaration n° DOS - 2025/129
portant fonctionnement du laboratoire de
biologie médicale multi-sites « SYNLAB PARIS »
sis 9, rue Stanislas à PARIS (75006)

AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

**Acte de déclaration n° DOS – 2025/ 129
portant fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SYNLAB
PARIS » sis 9, rue Stanislas à PARIS (75006)**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n °2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n ° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret N° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté n° DS2024/0034 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2024/1046 du 22 avril 2024 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « SYNLAB PARIS » sis 9, rue Stanislas à PARIS (75006) ;

CONSIDERANT Les demandes reçues en date des 27 mai 2024 et 11 septembre 2024, complétées le 13 décembre 2024, de Monsieur Olivier ROY, représentant légal du laboratoire de biologie médicale multi-sites « SYNLAB PARIS », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « SYNLAB PARIS », sise 9, rue Stanislas à PARIS (75006), afin de prendre en compte les modifications suivantes :

- L'ouverture d'un nouveau site sis 37 boulevard Richard Wallace à PUTEAUX (92800) ;
- L'intégration et l'agrément de Monsieur Antoine TREIL-PERALDI, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé au sein de la SELAS « SYNLAB PARIS » au 14 mai 2024 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Thierry SASPORTES au 31 mai 2024 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur Alexandre ROUEN au 30 juin 2024 ;
- La cessation des fonctions de biologiste médical de Madame Raquel ROUAH au 15 septembre 2024 ;

- L'intégration et l'agrément en qualité de biologiste médical associée de Madame Déborah SEBBAGH, médecin biologiste, au 2 septembre 2024 ;
- L'intégration et l'agrément en qualité de biologiste médical associé de Monsieur Igal CASSUTO, pharmacien biologiste, au 9 septembre 2024 ;

CONSIDERANT L'acte unanime des membres du comité stratégique de la SELAS « SYNLAB PARIS » en date du 12 avril 2024, actant ladite ouverture du site sis, 37 boulevard Richard Wallace à PUTEAUX (92800) ;

CONSIDERANT La promesse de cession de droit au bail entre la société « PUTEAUX COIFFURE » le promettant, et la société « SYNLAB PARIS », le bénéficiaire, relatif à l'ouverture du site sis, 37 boulevard Richard Wallace à PUTEAUX (92800) ;

CONSIDERANT Les plans des locaux du site sis, 37 boulevard Richard Wallace à PUTEAUX (92800) dans leur version définitive du 15 avril 2024, la liste des superficies des pièces dont le bureau dédié à l'exercice du biologiste responsable mesurant 9,77 m², ainsi que les éléments relatifs à la signalétique de « laboratoire de biologie médicale » ;

CONSIDERANT La liste des équipements et le volume prévisionnel d'activité du site sis 37 boulevard Richard Wallace à PUTEAUX (92800) ;

CONSIDERANT L'identification du biologiste responsable et des deux techniciens de laboratoire médical exerçant sur le site sis 37 boulevard Richard Wallace à PUTEAUX (92800) ;

CONSIDERANT L'acte unanime des décisions prises par les associés professionnels internes de la SELAS « SYNLAB PARIS » en date du 15 mai 2024, actant l'agrément de Monsieur Antoine TREIL-PERALDI en qualité de nouvel associé et la démission de Monsieur Thierry SASPORTES au 31 mai 2024 ;

CONSIDERANT La convention d'exercice libéral conclue entre Monsieur Antoine TREIL-PERALDI et la société « SYNLAB PARIS » en date du 14 mai 2024 ;

CONSIDERANT Les copies du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Antoine TREIL-PERALDI, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 14 mai 2024 ;

CONSIDERANT L'ordre de mouvement portant cession d'une action de Monsieur Thierry SASPORTES au profit de Monsieur Antoine TREIL-PERALDI en date du 1^{er} juin 2024 ;

CONSIDERANT La copie du procès-verbal des décisions de l'assemblée générale mixte de la société « SYNLAB PARIS » en date du 10 septembre 2024, portant acte de :

- La nomination de Monsieur François NOTTEGHEM en qualité de directeur général de la société ;
- La cessation des fonctions de Monsieur Alexandre ROUEN et Madame Raquel ROUAH, respectivement au 30 juin 2024 et 15 septembre 2024 ;
- L'agrément en qualité de biologistes associés de Madame Déborah SEBBAGH et Monsieur Igal CASSUTO, au moyen de la cession d'une action de la société à leur profit ;

- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral conclue entre Monsieur Igal CASSUTO et la société « SYNLAB PARIS » le 30 juillet 2024 et prenant effet au 9 septembre 2024, modifiée par voie d'avenant en date du 9 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Monsieur Igal CASSUTO, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 9 septembre 2024 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral conclue entre Madame Déborah SEBBAGH et la société « SYNLAB PARIS » le 22 mars 2024 et prenant effet au 2 septembre 2024, modifiée par voie d'avenant en date du 9 décembre 2024 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de docteur en pharmacie et du diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordés à Madame Déborah SEBBAGH ainsi que son inscription au tableau de l'Ordre des médecins à jour ;
- CONSIDERANT** La liste de l'ensemble des techniciens de laboratoire médical du laboratoire de biologie médicale « SYNLAB PARIS » ;
- CONSIDERANT** Les précisions apportées par courriel du 16 septembre 2024 relatives à l'organisation du laboratoire de biologie médicale, notamment l'engagement de prévoir l'intervention d'un biologiste médical remplaçant en cas d'absence du biologiste responsable d'un site, dans le respect des conditions prévues aux articles L.6222-6 et R.6222-2 du Code de la santé publique ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « SYNLAB PARIS » ;
- CONSIDERANT** La copie de l'attestation d'accréditation du laboratoire de biologie médicale « SYNLAB Paris » n° 8-3069 Rév.12 délivrée par le COFRAC ayant pour date de prise d'effet le 27/02/2024 et pour date de fin de validité le 30/11/2025 ;

PREND ACTE DE LA DECLARATION :

- ARTICLE 1^{er} :** Le laboratoire de biologie médicale dont le site principal est situé 9, rue Stanislas à PARIS (75006), codirigé par Monsieur Olivier ROY, Madame Fabienne NAUDIN et Monsieur François NOTTEGHEM, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « SYNLAB PARIS », sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 75 004 917 3, fonctionne sous le n° 75-480 sur les **neuf** sites listés ci-dessous :
1. Le site « Stanislas », site principal et siège social
9, rue Stanislas à PARIS (75006)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins
Site pré-post analytique pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), immuno-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), et microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 036 1
 2. Le site « Port Royal »
92, boulevard du Port Royal à PARIS (75005)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et fermé les samedis
Site pré-post analytique et réalisant des examens de virologie
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 918 1
 3. Le site « Raspail »
74, boulevard Raspail à PARIS (75006)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et fermé les samedis
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 919 9

4. Le site « Saint-Sulpice »
17, rue de Saint-Sulpice à PARIS (75006)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et les samedis matins
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 491 8
5. Le site « Monge »
87, rue Monge à PARIS (75005)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 492 6
6. Le site « Laborde »
9, rue Laborde à PARIS (75008)
Ouvert au public jusqu'à 18h00 et fermé les samedis
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 514 7
7. Le site « République »
3, boulevard Saint-Martin à PARIS (75003)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins
Site pré-post analytique et réalisation d'examen de spermologie diagnostique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 515 4
8. Le site « Claude Bernard »
39, rue Claude Bernard à PARIS (75005)
Ouvert au public jusqu'à 18h30 et les samedis matins
Site pré-post analytique pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 000 415
9. **Le site « Puteaux » à compter du 15 janvier 2025**
37 boulevard Richard Wallace à PUTEAUX (92800)
Ouvert au public jusqu'à 17h et les samedis matins
Site pré-post analytique
N°FINESS ET en catégorie 611 : 92 004 351 0

Les dix biologistes médicaux associés exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale « SYNLAB Paris » sont les suivants :

1. Monsieur Olivier ROY, pharmacien, biologiste coresponsable
2. Madame Fabienne NAUDIN, pharmacien biologiste coresponsable
3. Monsieur François NOTTEGHEM, pharmacien biologiste **coresponsable**
4. Madame Nathalie AGBESSI-COURTINAT, pharmacien, biologiste médical exerçant à temps partiel à raison de 4,5 jours par semaine
5. Madame Nathalie BENEROSO, pharmacien, biologiste médical, exerçant à temps partiel à raison de 2,5 jours par semaine
6. Madame Mireille BILLION-REY, pharmacien, biologiste médical exerçant à raison de 5 jours par semaine
7. **Monsieur Antoine TREIL-PERALDI, pharmacien, biologiste médical exerçant à raison de 5 jours par semaine**
8. Madame Mickéline LABAKY, pharmacien, biologiste médical, exerçant à raison de 4,5 jours par semaine
9. **Madame Deborah SEBBAGH, médecin, biologiste médical, exerçant à temps partiel à raison de 4 jours par semaine**
10. **Monsieur Igal CASSUTO, pharmacien, biologiste médical**

La répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « SYNLAB PARIS » est la suivante :

Associés	Actions	Capital social en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Nathalie AGBESSI-COURTINAT	1	0,00012%	6 038	0,715%
Mireille BILLION-REY	1	0,00012%	6 038	0,715%
Fabienne NAUDIN	1	0,00012%	6 038	0,715%
François NOTTEGHEM	31	0,00366%	187 199	22,145%
Déborah SEBBAGH	1	0,00012%	6 038	0,715%
Olivier ROY	31	0,00366%	187 199	22,145%
Antoine TREIL-PERALDI	1	0,00012%	6 038	0,715%
Igal CASSUTO	1	0,00012%	6 038	0,715%
Nathalie BENEROSO	1	0,00012%	6 038	0,715%
Mickéline LABAKY	1	0,00012%	6 038	0,715%
S/total Associés Professionnels Internes	70	0,00828%	422 702	50,01%
SELAS « SYNLAB BIOFRANCE »	845 332	99,99172%	422 700	49,99%
S/total Associés Professionnels Externes	845 332	99,99172%	422 700	49,99%
Total	845 402	100%	845 402	100%

ARTICLE 2^e :

L'arrêté n°DOS-2024/1046 du 22 avril 2024 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « SYNLAB PARIS » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e : Un recours contentieux contre le présent acte peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent acte qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis,

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Par délégation,

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-09-00005

Arrêté n° DOS - 2025/214 modifiant l'arrêté n°
DOS - 2024/3408 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST
» sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE
(78410)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2025/214 modifiant l'arrêté n° DOS – 2024/3408 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410)

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** L'ordonnance n° 2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté DS n° 034/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n° DOS-2024/3408 du 31 juillet 2024 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisites « CERBALLIANCE IDF OUEST » sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410) ;

CONSIDERANT Les courriels du 29 novembre 2024 et du 7 janvier 2025 de Madame Nabila BELHOUACHI, biologiste-co-responsable du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST », sis 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410), informant les services de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France que :

- L'ouverture du site sis Esplanade de l'Europe, Centre Commercial du Val d'Argent Nord à ARGENTEUIL (95100), n'a pas eu lieu à la date prévue en raison de la constatation de défauts structurels des locaux du site, ayant nécessité la réalisation de travaux de réparations ;
- L'ouverture du site sis Esplanade de l'Europe, Centre Commercial du Val d'Argent Nord à ARGENTEUIL (95100) a eu lieu le 17 décembre 2024 ;
- Le site sis 1 bis, rue du Soleil à VERNON (27200) a continué à fonctionner jusqu'au 16 décembre 2024 au soir ;

CONSIDERANT Qu'au vu des déclarations de Madame Nabila BELHOUACHI biologiste-co-responsable du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » le site sis 1 bis, rue du Soleil à VERNON (27200) n° FINISS ET 27 002 594 3 n'a pas fermé à la date du 10 août 2024, et l'ouverture du site sis Esplanade de l'Europe Centre Commercial du Val d'Argent Nord à ARGENTEUIL (95100) n'a pas eu lieu à la date du 12 août 2024 ;

CONSIDERANT Par conséquent, qu'il apparaît nécessaire de modifier les termes de l'article 1^{er} de l'arrêté n° DOS2024-3408 du 31 juillet 2024, listant les sites que le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » est autorisé à exploiter ;

CONSIDERANT Les conditions de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » sont, pour le reste, inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté n° DOS-2024/3408 du 31 juillet 2024 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » dont le siège social est situé 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410) sont modifiées comme suit :

Les termes :

« Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » dont le siège social est situé 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410) codirigé par Madame Nabila BELHOUACHI et Monsieur Jean-Baptiste CAMPERGUE, biologistes coresponsables, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF OUEST » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 78 002 166 3, est autorisé à fonctionner sur les trente-huit sites listés ci-dessous :

1. Le site AUBERGENVILLE, siège social et site principal,
Centre Hospitalier Privé du Montgardé
26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, spermologie diagnostique), Microbiologie (examens directs en microbiologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 100 2
2. Le site PLAISIR
Centre commercial « Grand Plaisir » à PLAISIR (78370)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 117 6
3. Le site DEUIL-LA-BARRE
4, place de la Nation à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 551 8
4. Le site LES MUREAUX
222, Avenue Paul Raoult à LES MUREAUX (78130)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 202 6
5. Le site SARTROUVILLE 1
10 avenue Georges Clémenceau à SARTROUVILLE (78500)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 175 4

6. Le site SARTROUVILLE 2
72 avenue Jean Jaurès à SARTROUVILLE (78500)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 176 2
7. Le site ACHERES
26 avenue de Stalingrad à ACHERES (78260)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 177 0
8. Le site POISSY
43 boulevard Gambetta à POISSY (78300)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 174 7
9. Le site NOISY-LE-ROI
Centre commercial, rue André Lebourblanc à NOISY-LE-ROI (78590)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 112 7
10. Le site SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
2 bis rue de la République à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE (78470)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 115 0
11. Le site LE MESNIL-SAINT-DENIS
1, rue Raymond Berrurier à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 116 8
12. Le site VILLEPREUX
9 rue Henri Dunant à VILLEPREUX (78450)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 113 5
13. Le site MANTES-LA-JOLIE
4, rue Pierre de Ronsard à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 102 8
14. Le site SARTROUVILLE 3
174, avenue Maurice Berteaux à SARTROUVILLE (78500)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 103 6
15. Le site MAULE
1 place Henri Dunant à MAULE (78580)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 104 4

16. Le site LIMAY
1 rue du Maréchal Foch à LIMAY (78520)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 105 1
17. Le site ARGENTEUIL
3 place Pierre Sémard à ARGENTEUIL (95100)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 985 9
18. Le site ENGHIEEN-LES-BAINS
6 place Foch à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 986 7
19. Le site LE CHESNAY
Résidence Tuilerie – 3 square Castiglione – à LE CHESNAY (78150)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 229 9
20. Le site VAUREAL
Place de la Bussie à VAUREAL (95490)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 659 1
21. Le site CERGY
Place des Toulouses à CERGY (95000)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 662 5
22. Le site JOUY-LE-MOUTIER
89 avenue des Bruzacques à JOUY-LE-MOUTIER (95280)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 665 8
23. Le site CERGY
30 boulevard de l'Evasion à CERGY LE HAUT (95000)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 670 8
24. Le site DEUIL-LA-BARRE
Place des Victimes du V2 à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 676 5

25. Le site POISSY au sein de l'établissement de santé privé SAINT-LOUIS (Groupe ELSAN)
1, rue Basset à POISSY (78300)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 228 1
26. Le site MARLY-LE-ROI
Rue de Titreville à MARLY-LE-ROI (78160)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 230 7
27. Le site DEUIL-LA-BARRE
1 rue d'Ormesson à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 673 2
28. Le site TRAPPES au sein de l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien (Groupe RAMSAY SANTE)
Avenue Castiglione Del Lago à TRAPPES (78190)
Ouvert au public, pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse, examens directs en microbiologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 770 2
29. Le site SAINT-CHRISTOPHE
19 avenue Mondetour à CERGY (95000)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 928 9
30. Le site LES TROIS FONTAINES à compter du 16 janvier 2024
4 Grand Place du Général de Gaulle à CERGY (95000)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 929 7
31. Le site JOUY EN JOSAS
4 Rue Louis Pasteur à JOUY EN JOSAS (78350)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 196 0
32. Le site BEYNES
Centre Commercial de le Petite Mauldre à BEYNES (78650)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 097 0
33. Le site MANTES-LA-JOLIE
51, rue d'Alsace à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 098 8

34. Le site MANTES-LA-JOLIE
10-12, avenue du Président Roosevelt à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 099 6
35. Le site FRENEUSE
2 bis, rue Charles de Gaulle à FRENEUSE (78840)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 153 1
36. Le site VERNON, jusqu'au 10 août 2024
1 bis, rue du Soleil à VERNON (27200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 27 002 594 3
36. Le site ARGENTEUIL 2, à compter du 12 août 2024
Esplanade de l'Europe, Centre Commercial du Val d'Argent Nord à ARGENTEUIL (95100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 851 2
37. Le site VERSAILLES
46, rue du Maréchal Foch à VERSAILLES (78000)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 218 2
38. Le site VERSAILLES, jusqu'au 10 août 2024
27 bis, rue de Noailles à VERSAILLES (78000)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 219 0
38. Le site VERSAILLES, à compter du 12 août 2024
40 Rue des Etats Généraux à Versailles (78000)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 219 0 »

Sont remplacés par les termes :

« Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF OUEST » dont le siège social est situé 26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410) codirigé par Madame Nabila BELHOUACHI et Monsieur Jean-Baptiste CAMPERGUE, biologistes coresponsables, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF OUEST » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 78 002 166 3, est autorisé à fonctionner sur les trente-huit sites listés ci-dessous :

1. Le site AUBERGENVILLE, siège social et site principal,
Centre Hospitalier Privé du Montgardé
26, rue de Quarante Sous à AUBERGENVILLE (78410)
Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie-biologie de la reproduction (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, spermologie diagnostique), Microbiologie (examens directs en microbiologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 100 2

2. Le site PLAISIR
Centre commercial « Grand Plaisir » à PLAISIR (78370)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 117 6
3. Le site DEUIL-LA-BARRE
4, place de la Nation à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 551 8
4. Le site LES MUREAUX
222, Avenue Paul Raoult à LES MUREAUX (78130)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 202 6
5. Le site SARTROUVILLE 1
10 avenue Georges Clémenceau à SARTROUVILLE (78500)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 175 4
6. Le site SARTROUVILLE 2
72 avenue Jean Jaurès à SARTROUVILLE (78500)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 176 2
7. Le site ACHERES
26 avenue de Stalingrad à ACHERES (78260)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 177 0
8. Le site POISSY
43 boulevard Gambetta à POISSY (78300)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 174 7
9. Le site NOISY-LE-ROI
Centre commercial, rue André Lebourblanc à NOISY-LE-ROI (78590)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 112 7
10. Le site SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
2 bis rue de la République à SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE (78470)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 115 0

11. Le site LE MESNIL-SAINT-DENIS
1, rue Raymond Berrurier à LE MESNIL-SAINT-DENIS (78320)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 116 8
12. Le site VILLEPREUX
9 rue Henri Dunant à VILLEPREUX (78450)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 113 5
13. Le site MANTES-LA-JOLIE
4, rue Pierre de Ronsard à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 102 8
14. Le site SARTROUVILLE 3
174, avenue Maurice Berteaux à SARTROUVILLE (78500)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 103 6
15. Le site MAULE
1 place Henri Dunant à MAULE (78580)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 104 4
16. Le site LIMAY
1 rue du Maréchal Foch à LIMAY (78520)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 105 1
17. Le site ARGENTEUIL
3 place Pierre Sépard à ARGENTEUIL (95100)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 985 9
18. Le site ENGHIEEN-LES-BAINS
6 place Foch à ENGHIEEN-LES-BAINS (95880)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 986 7
19. Le site LE CHESNAY
Résidence Tuilerie – 3 square Castiglione – à LE CHESNAY (78150)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 229 9
20. Le site VAUREAL
Place de la Bussie à VAUREAL (95490)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 659 1

21. Le site CERGY
Place des Touleuses à CERGY (95000)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 662 5
22. Le site JOUY-LE-MOUTIER
89 avenue des Bruzacques à JOUY-LE-MOUTIER (95280)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 665 8
23. Le site CERGY
30 boulevard de l'Evasion à CERGY LE HAUT (95000)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 670 8
24. Le site DEUIL-LA-BARRE
Place des Victimes du V2 à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 676 5
25. Le site POISSY au sein de l'établissement de santé privé SAINT-LOUIS (Groupe ELSAN)
1, rue Basset à POISSY (78300)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 228 1
26. Le site MARLY-LE-ROI
Rue de Titreville à MARLY-LE-ROI (78160)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 230 7
27. Le site DEUIL-LA-BARRE
1 rue d'Ormesson à DEUIL-LA-BARRE (95170)
Ouvert au public
Site pré et post-analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 002 673 2
28. Le site TRAPPES au sein de l'Hôpital Privé de l'Ouest Parisien (Groupe RAMSAY SANTE)
Avenue Castiglione Del Lago à TRAPPES (78190)
Ouvert au public, pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), microbiologie (sérologie infectieuse, examens directs en microbiologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 770 2
29. Le site SAINT-CHRISTOPHE
19 avenue Mondetour à CERGY (95000)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 928 9

30. Le site LES TROIS FONTAINES
4 Grand Place du Général de Gaulle à CERGY (95000)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 003 929 7
31. Le site JOUY EN JOSAS
4 Rue Louis Pasteur à JOUY EN JOSAS (78350)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 196 0
32. Le site BEYNES
Centre Commercial de le Petite Mauldre à BEYNES (78650)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 097 0
33. Le site MANTES-LA-JOLIE
51, rue d'Alsace à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 098 8
34. Le site MANTES-LA-JOLIE
10-12, avenue du Président Roosevelt à MANTES-LA-JOLIE (78200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 099 6
35. Le site FRENEUSE
2 bis, rue Charles de Gaulle à FRENEUSE (78840)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 153 1
- 36. Le site VERNON, jusqu'au 16 décembre 2024**
1 bis, rue du Soleil à VERNON (27200)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
Prend en charge uniquement les urgences les après-midis
N° FINESS ET en catégorie 611 : 27 002 594 3
- 36. Le site ARGENTEUIL 2, à compter du 17 décembre 2024**
Esplanade de l'Europe, Centre Commercial du Val d'Argent Nord à ARGENTEUIL (95100)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 95 004 851 2
37. Le site VERSAILLES
46, rue du Maréchal Foch à VERSAILLES (78000)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 218 2
38. Le site VERSAILLES, jusqu'au 10 août 2024
27 bis, rue de Noailles à VERSAILLES (78000)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 219 0

38. Le site VERSAILLES, à compter du 12 août 2024
40 Rue des Etats Généraux à Versailles (78000)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 78 002 219 0 ».

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : Le Directeur du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis,

Pour le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Par délégation,

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-09-00007

Arrêté N° DOS-2025-212 portant transfert des
locaux de la SAS AMBULANCES ZEPHYR

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025-212

portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES ZEPHYR

(92230 Gennevilliers)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 10 août 1991, portant agrément, sous le n° 92 91 53, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR sise 70, avenue Faidherbe à Asnières (92600) dont le responsable légal est Monsieur COUPEAU ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 1997, portant transfert des locaux, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR du 70, avenue Faidherbe à Asnières (92600) au 15, grande rue Charles de Gaulle à Asnières (92600) ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 10 août 2007, portant changement de responsable légal, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR dont le nouveau responsable légal est Monsieur Eric TEBOUL ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 25 avril 2008, portant transfert des locaux, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR du 15, grande rue Charles de Gaulle à Asnières (92600) au ZA PARISPAC 9A, rue Georges Corete à Gennevilliers (92230) ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculés FV-627-EF, FV-998-EF, FY-790-MZ, FZ-713-JP, GF-593-DW, GG-267-XH, GK-269-LF, GK-695-MY, GL-662-TH, GR-204-BR, GR-404-VE, HA-393-PK et HA-550 PK et des véhicules de catégorie A type B immatriculés GK-635-ET et GX-641-PH et du véhicule de catégorie D immatriculé GW-659-RP délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 03 avril 2023 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCES ZEPHYR est autorisée à transférer ses locaux du ZA PARISPACE 9A, rue Georges Corete à Gennevilliers (92230) au 7, rue du Fossé Blanc à Gennevilliers (92230) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 09 janvier 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEBRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-09-00008

Arrêté n° DOS-2025-213 portant changement de
responsable légal de la SAS AMBULANCES
ZEPHYR

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025-213

portant changement de responsable légal de la SAS AMBULANCES ZEPHYR

(92230 Gennevilliers)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 10 août 1991, portant agrément, sous le n° 92 91 53, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR sise 70, avenue Faidherbe à Asnières (92600) dont le responsable légal est Monsieur COUPEAU ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 1997, portant transfert des locaux, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR du 70, avenue Faidherbe à Asnières (92600) au 15, grande rue Charles de Gaulle à Asnières (92600) ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 10 août 2007, portant changement de responsable légal, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR dont le nouveau responsable légal est Monsieur Eric TEBOUL ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 25 avril 2008, portant transfert des locaux, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR du 15, grande rue Charles de Gaulle à Asnières (92600) au ZA PARISPAC 9A, rue Georges Corete à Gennevilliers (92230) ;

VU l'arrêté N° DOS-2025-212 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 09 janvier 2025, portant transfert des locaux, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR du ZA PARISPACE 9A, rue Georges Corete à Gennevilliers (92230) au 7, rue du Fossé Blanc à Gennevilliers (92230) ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Sullivan TEBOUL, relatif au changement de responsable légal de la SAS AMBULANCES ZEPHYR ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de responsable légal aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Sullivan TEBOUL est nommé président de la SAS AMBULANCES ZEPHYR, sise 7, rue du Fossé Blanc à Gennevilliers (92230), à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 09 janvier 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-01-09-00009

Arrêté n° DOS-2025-216 portant rectification
pour erreur matérielle de l'arrêté n°
DOS-2025-212 en date du 09 janvier 2025
portant transfert des locaux de la SAS
AMBULANCES ZEPHYR transfert des locaux
ZEPHYR

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025-216

Portant rectification pour erreur matérielle de l'arrêté N° DOS-2025-212 en date du 09 janvier 2025 portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES ZEPHYR

(92230 Gennevilliers)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 10 août 1991, portant agrément, sous le n° 92 91 53, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR sise 70, avenue Faidherbe à Asnières (92600) dont le responsable légal est Monsieur COUPEAU ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 1997, portant transfert des locaux, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR du 70, avenue Faidherbe à Asnières (92600) au 15, grande rue Charles de Gaulle à Asnières (92600) ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 10 août 2007, portant changement de responsable légal, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR dont le nouveau responsable légal est Monsieur Eric TBOUL ;

- VU** l'arrêté préfectoral en date du 25 avril 2008, portant transfert des locaux, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR du 15, grande rue Charles de Gaulle à Asnières (92600) au ZA PARISPACE 9A, rue Georges Corete à Gennevilliers (92230) ;
- VU** l'arrêté N° DOS-2025-212 du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île de France en date du 09 janvier 2025, portant transfert des locaux, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR du ZA PARISPACE 9A, rue Georges Corete à Gennevilliers (92230) au 7, rue du Fossé Blanc à Gennevilliers (92230) ;

CONSIDERANT l'erreur matérielle dans la liste des autorisations de mises en services transférées suite à l'accord des services de l'ARS Ile-de-France du 03 avril 2023 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le considérant relatif à la liste des autorisations de mise en service transférées est modifié comme suit :

« Le véhicule de catégorie C type A immatriculé FV-850-EF est ajouté à la liste ».

Les autres dispositions restent inchangées.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 09 janvier 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-01-10-00003

Arrêté portant sur la demande de dérogation à
l'obligation de repos dominical présentée par la
SOCIETE EIFFAGE GENIE CIVIL, pour son
intervention sur le site de construction de la
ligne CDG EXPRESS - ZONE E 93700 DRANCY



ARRETE

**PORTANT SUR LA DEMANDE DE DEROGATION A L'OBLIGATION DE REPOS DOMINICAL
PRESENTEE PAR LA SOCIETE EIFFAGE GENIE CIVIL,
POUR SON INTERVENTION SUR LE SITE DE CONSTRUCTION DE LA LIGNE CDG EXPRESS - ZONE E
93700 DRANCY**

LA PREFETE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

VU le Code du travail et notamment les articles L. 3132-20, L. 3132-25-3 et R. 3132-16 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2024-4171 du 25 novembre 2024 portant délégation de signature de la Préfète de la Seine-Saint-Denis par intérim au Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France et la décision n° 2024-206 du 10 décembre 2024 portant subdélégation de signature du Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France en matière de repos dominical ;

VU la demande de dérogation à la règle du repos dominical formulée le 14 octobre 2024 par Monsieur David BORGES, Responsable RH de la société EIFFAGE GENIE CIVIL, sise 3/7 Place de l'Europe 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY pour l'intervention de 25 salariés sur le site de construction de la ligne CDG Express Zone E, 8 chemin latéral à Drancy, les dimanches 12 et 26 janvier 2025 ;

VU la décision unilatérale de l'employeur en date du 1er octobre 2024 ;

VU le procès-verbal du référendum organisé le 15 octobre 2024 et le vote favorable obtenu ;

VU l'avis favorable du CSE du 31 octobre 2024 ;

VU le formulaire de demande daté du 14 octobre 2024 qui précise que le repos sera donné un autre jour que le dimanche aux salariés concernés ;

VU la saisine pour avis des autorités et organismes prévus par l'article L. 3132-21 du Code du travail ;

VU les avis favorables de la MGP et de la CCI de la Seine-Saint-Denis et l'avis défavorable de la CFTC ;

VU les 25 attestations de volontariat des salariés mobilisés prévues par l'article L. 3132-25-4 du Code du travail ;

VU l'avis de l'inspecteur du travail de l'UC Grands Chantiers compétent ;

CONSIDERANT que la société EIFFAGE GENIE CIVIL indique qu'elle doit effectuer des travaux de terrassement et de blindage à proximité des voies de chemin de fer dans le cadre de la construction d'un bassin de stockage d'eaux pluviales ; que ces travaux présentent des contraintes spéciales liées à la nécessité d'intervenir sous interruption totale de circulation de la voie ferroviaire et consignation caténaire pour des raisons de sécurité ; que la SNCF a accordé une Interruption Temporaire de Circulation (ITC) les week-ends du 11 au 12 et du 25 au 26 janvier 2025 ;

CONSIDERANT que l'intervention le dimanche sous ITC est le seul moyen de réaliser l'ouvrage dans les conditions de sécurité imposées et permet de contribuer au fonctionnement normal du chantier entrepris ;

ARRETE

Article 1^{er} :

Sous réserve de l'application de l'article L. 3132-1 du Code du travail, la Société EIFFAGE GENIE CIVIL est autorisée à déroger à l'obligation de repos dominical **pour 24 salariés, le dimanche 12 janvier 2025 et pour 25 salariés, le dimanche 26 janvier 2025** pour la réalisation de travaux de terrassement et de blindage dans le cadre de la construction d'un bassin de stockage d'eaux pluviales sous ITC et CC en Zone E du chantier CDGX, 8 chemin latéral à DRANCY.

Article 2 :

Le personnel employé bénéficiera au minimum des contreparties indiquées dans la décision unilatérale de l'employeur approuvée par référendum et des garanties prévues à l'article L. 3132-25-4 du Code du travail.

Article 3 :

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont notification est faite au demandeur et est publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Région.

Aubervilliers, le 10 janvier 2025

P/ La Préfète, par subdélégation,
P/ Le Directeur régional et interdépartemental de
l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
d'Île-de-France
La Responsable Adjointe du Pôle Politiques du Travail

signé

Dominique-Anne MICHEL

Voies et délais de recours : Cet arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ; Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales

IDF-2025-01-09-00010

Arrêté n° DOS-2025-212 portant transfert des
locaux de la SAS AMBULANCES ZEPHYR

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2025-212

portant transfert des locaux de la SAS AMBULANCES ZEPHYR

(92230 Gennevilliers)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 modifié fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté DS N°034/2024 du Directeur général de l'Agence régionale d'Île de France en date du 29 avril 2024, portant délégation de signature à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 10 août 1991, portant agrément, sous le n° 92 91 53, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR sise 70, avenue Faidherbe à Asnières (92600) dont le responsable légal est Monsieur COUPEAU ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 12 mai 1997, portant transfert des locaux, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR du 70, avenue Faidherbe à Asnières (92600) au 15, grande rue Charles de Gaulle à Asnières (92600) ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 10 août 2007, portant changement de responsable légal, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR dont le nouveau responsable légal est Monsieur Eric TEBOUL ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 25 avril 2008, portant transfert des locaux, de la SAS AMBULANCES ZEPHYR du 15, grande rue Charles de Gaulle à Asnières (92600) au ZA PARISPAC 9A, rue Georges Corete à Gennevilliers (92230) ;

CONSIDERANT l'accord de transfert des autorisations de mise en service, des véhicules de catégorie C type A immatriculés FV-627-EF, FV-998-EF, FY-790-MZ, FZ-713-JP, GF-593-DW, GG-267-XH, GK-269-LF, GK-695-MY, GL-662-TH, GR-204-BR, GR-404-VE, HA-393-PK et HA-550 PK et des véhicules de catégorie A type B immatriculés GK-635-ET et GX-641-PH et du véhicule de catégorie D immatriculé GW-659-RP délivré par les services de l'ARS Ile-de-France le 03 avril 2023 ;

CONSIDERANT la demande de modification de l'agrément déposée par le responsable légal de la société relative au transfert des locaux ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de demande de transfert des locaux aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

CONSIDERANT l'attestation sur l'honneur relative à la conformité des installations matérielles, aux normes définies par l'arrêté du 12 décembre 2017 ci-dessus visé ainsi qu'aux normes d'hygiène et de salubrité ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SAS AMBULANCES ZEPHYR est autorisée à transférer ses locaux du ZA PARISPACE 9A, rue Georges Corete à Gennevilliers (92230) au 7, rue du Fossé Blanc à Gennevilliers (92230) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Directeur général de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis. Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers. Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 09 janvier 2025

P/Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France,
La Responsable du service régional
des transports sanitaires,

Signé

Séverine TEISSEDRE